
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 3 juillet 2012 à 19 h 30
55, avenue Dupras**

PRÉSENCES :

Mme Manon Barbe, mairesse d'arrondissement
M. Richard Deschamps, M.B.A., conseiller de ville
M. Alvaro Farinacci, conseiller de ville
M. Ross Blackhurst, conseiller d'arrondissement
Mme Laura Palestini, conseillère d'arrondissement
M. Vincenzo Cesari, conseiller d'arrondissement
Mme Josée Troilo, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

M. Gervais Lemay, directeur d'arrondissement
M. Marc Morin, secrétaire d'arrondissement
Mme Chantal Gagnon, secrétaire d'arrondissement substitut

10 - Ouverture de la séance

La présidente déclare la séance ouverte à 19 h 30.

CA12 20 0362

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que livré aux membres du conseil en ajoutant les points suivants :

10.02.1 Allocution de la mairesse

10.04.1 Condoléances – décès de M. Sacratini

10.04.2 Félicitations – 50^e anniversaire de mariage

10.04.3 Remerciements – employés pour les fêtes du 100e

20.15 Entente avec la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys

20.16 Contribution au Bureau des fêtes du 100e

et en retirant le point :

20.07 Contrat à Terrassements Multi-Paysages

Adoptée à l'unanimité.

10.02

CA12 20 0363

Allocution de la mairesse

Mesdames, messieurs,

Le jeudi 21 juin, l'arrondissement tenait un registre sur un projet de développement de l'îlot Wanklyn. Ce projet prévoyait la construction, sur ce site industriel abandonné, d'un programme résidentiel mixte comprenant du logement social, un projet Accès-condo et des copropriétés. Plus de cent citoyens ont signé le registre, bloquant ainsi le projet.

Dès le début de notre mandat, mes collègues et moi vous avons fait part de notre vision du développement de LaSalle. Nous vous avons dit que cet enjeu serait au cœur de nos préoccupations. Il l'est toujours aujourd'hui. Avoir de la vision, c'est faire les choix qui vont profiter au maximum de LaSalloises et de LaSallois dans les années à venir. Ce soir, au nom de tous mes collègues et en mon nom, je vous confirme que nous allons continuer de travailler à offrir aux citoyens plus de développements résidentiels de qualité, dans tous les quartiers.

Plusieurs raisons justifient que nous investissions nos énergies dans le développement résidentiel : pour améliorer la qualité des services offerts par l'arrondissement, dynamiser le développement économique sur notre territoire, mettre en valeur l'excellente localisation géographique de LaSalle, et pour en faire un des meilleurs choix de résidence sur l'île de Montréal. Déjà, les habitations réalisées au Bois des Caryers, au Quartier Angrignon et rue Airlie, et dont les médias ont fait écho, donnent une image positive et dynamique de LaSalle aux Montréalais et aux LaSallois eux-mêmes.

Si certains s'imaginent que mes collègues et moi avons perdu quelque chose avec ce registre battu, ils se trompent. En réussissant à bloquer un projet résidentiel de plusieurs millions de dollars, les quelques opposants à ce projet ont fait des perdants, c'est vrai, mais ce sont les gens du quartier et l'ensemble des LaSallois. En les convainquant de signer le registre, les opposants n'ont pas vraiment dit aux citoyens à quoi ils disaient non. Voici à quoi ils ont dit non.

- Le 21 juin, les citoyens qui ont signé le registre ont dit NON au premier projet Accès condo à LaSalle, un programme de la Société d'habitation de Montréal qui aurait permis à 290 jeunes familles d'accéder à la propriété.
- Le 21 juin, ils ont dit NON à un immeuble du programme Accès Logis, qui aurait permis d'ajouter 125 logements communautaires très attendus par des familles laSalloises à faible revenu, mais qui gagnent quand même trop pour être éligibles à un appartement dans un HLM.
- Ils ont dit NON à la transformation d'une friche industrielle et d'une usine abandonnée en un milieu de vie de qualité, où des centaines de familles auraient apporté un nouveau souffle de vie au quartier.
- Ils ont dit NON au parc de détente qui manque à ce coin de LaSalle et qui aurait si bien complété le parc Ménard, davantage voué au sport.
- Ils ont dit NON à ce qui aurait été la première phase d'un *Transit Oriented Development*, un TOD, sans lequel LaSalle pourrait bien perdre sa gare de train de banlieue.

- Et ils ont dit NON aux chances de LaSalle d'obtenir un investissement majeur de la Ville de Montréal pour reconfigurer l'intersection Lafleur-Clément, puisque l'arrondissement avait convaincu la Ville de faire figurer ce projet à son prochain programme triennal d'investissement, en le liant aux millions de nouvelles recettes foncières qu'aurait générées le projet Wanklyn.

Comme élus, mes collègues et moi sommes évidemment déçus de voir le projet Wanklyn, comprenant des logements abordables aux familles et un nouveau parc de quartier, être rejeté par une partie des citoyens du secteur. Nous comprenons bien les craintes que certains citoyens peuvent avoir face au changement, face à des bouleversements dans leur quartier, mais à ces gens, je rappelle que :

- On ne peut pas remplacer un site industriel abandonné par un magnifique parc de quartier et par des immeubles résidentiels, peu importe leur taille, sans qu'il n'y ait quelques mois de poussière et de bruit dus à la construction.
- On ne peut pas profiter de la vie et de l'énergie qu'apportent des centaines de nouvelles familles dans le voisinage, sans qu'il n'y ait des voitures et des autobus de plus dans les rues du quartier.
- On ne peut pas offrir des centaines de logements accessibles aux personnes à faible revenus et des propriétés abordables aux jeunes familles sans que le promoteur puisse rentabiliser ce volet social par une densité suffisante de propriétés individuelles.
- On ne peut pas réclamer de meilleurs transports en commun sans qu'il y ait le nombre suffisant d'usagers pour justifier ces améliorations.
- Et on ne peut pas espérer conserver des commerces de quartier diversifiés s'ils n'ont pas la clientèle nécessaire pour les faire vivre.

Malgré le résultat du registre sur le projet Wanklyn, mes collègues et moi sommes toujours persuadés que nous avons raison de miser sur le développement résidentiel. D'ailleurs, les nouvelles règles de financement des arrondissements, annoncées il y a deux semaines par la Ville de Montréal, sont basées en partie sur l'augmentation de l'assiette fiscale. Tout développement futur sera donc bénéfique pour l'ensemble des LaSallois.

Malgré le résultat du registre sur le projet Wanklyn, mes collègues et moi demeurons également convaincus que la transformation du secteur autour des voies du CP pour y développer un TOD, un *Transit Oriented Development*, sera bénéfique pour tous les LaSallois. D'abord pour créer une communauté vivante et conviviale pour le piéton, où on retrouverait une meilleure qualité de vie et des services accessibles à pied. Mais surtout parce que la présence même de la gare LaSalle, obtenue à l'arrachée lors de la réouverture de la ligne de train de banlieue, ne pourra se justifier qu'avec un accroissement de son achalandage actuel.

Malgré le résultat du registre sur le projet Wanklyn, mes collègues et moi demeurons convaincus que la transformation de cette friche industrielle en un milieu de vie de qualité serait non seulement bénéfique pour les centaines de familles qui y résideraient, mais également pour l'ensemble des résidents du quartier.

Il y aura sûrement un autre beau projet pour ce terrain, car il nous semble impossible d'envisager la perspective de voir ces tristes terrains abandonnés à jamais dans leur état actuel. Il y aura certainement un projet qui, sous une forme ou une autre, saura rallier tout le monde. Nous espérons seulement que les LaSalloises et les LaSallois qui habitent le quartier fonderont leur opinion sur les caractéristiques véritables du projet qui leur sera proposé et sur leur propre analyse, pas sur des tracts anonymes qu'ils trouvent dans leur boîte aux lettres.

Mes collègues et moi continuons d'avoir une très grande confiance dans le potentiel formidable qu'offre le secteur de la gare LaSalle. Nous croyons toujours qu'il peut être transformé en un quartier

agréable, vert, qui accueillera un jour des centaines de nouvelles familles. Nous allons donc continuer de faire ce que nous faisons depuis des années : travailler pour le mieux être de tous les citoyens de notre arrondissement et maintenir le cap sur la vision à long terme que nous avons de LaSalle en ce début de son second siècle d'existence.

Merci.

10.03

CA12 20 0364

Période de réponses et questions du public

Madame la mairesse d'arrondissement procède à la période de questions des citoyens, conformément au règlement LAS-0005.

<u>Questions posées par</u>	<u>Sujet de l'intervention</u>	<u>Suivi</u>
M. Joseph Pugliese	Réponse de l'Ombudsman – enregistrement	
M. Francesco Moreno	Enregistrement des séances	
M. Steven Laperrière	153 rue Chatelle	
M. Yves Daoust	Dérogation mineure	
Mme Sonja Susnjar	Quartier de la gare	

10.04

CA12 20 0365

Condoléances - décès de M. Francesco Fata

Il est proposé par le conseiller Alvaro Farinacci

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de monsieur Francesco Fata survenu le 15 juin 2012.

Les membres du conseil prient son épouse, madame Adelina Fata, ainsi que toute la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.05

CA12 20 0366**Condoléances - décès de M. Gabriel Sacratini**

Il est proposé par le conseiller Ross Blackhurst

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Que c'est avec un vif regret que les membres du conseil ont appris le décès de monsieur Gabriel Sacratini survenu le 25 juin 2012.

Les membres du conseil prient toute la famille d'agréer l'expression de leurs condoléances les plus sincères et les plus émues.

Adoptée à l'unanimité.

10.06

CA12 20 0367**Félicitations - 50e anniversaire de mariage**

Il est proposé par le conseiller Alvaro Farinacci

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

Que le conseil offre ses plus sincères félicitations et meilleurs vœux à madame Anna Di Vito et monsieur Joseph De Nino qui célébreront leur cinquantième anniversaire de mariage le 25 août prochain.

Que les souvenirs heureux que vous évoquez après cinquante ans de vie commune vous soient autant de promesses de bonheur pour l'avenir.

Adoptée à l'unanimité.

10.07

CA12 20 0368**Félicitations et remerciements - fêtes du 100e de LaSalle**

Attendu que le programme des festivités du 100e anniversaire de LaSalle comprend plusieurs manifestations au cours de l'année 2012, dont une série de spectacles en plein air du 21 juin au 24 juillet, dans le cadre de L'Été du 100e;

Attendu que la planification et la réalisation de ces événements offerts aux citoyens de LaSalle a demandé la participation active des employés de la direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social, de la direction des Affaires publiques et du Greffe et de la direction des Services techniques de l'arrondissement de LaSalle, ainsi que officiers, agents et cadets du Service de police de la Ville de Montréal;

Attendu que ces manifestations se sont déroulées avec succès;

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par le conseiller Richard Deschamps
M. le conseiller Alvaro Farinacci, M. le conseiller Ross Blackhurst, Mme la
conseillère Laura Palestini, M. le conseiller Vincenzo Cesari, Mme la
conseillère Josée Troilo

et résolu :

Que les membres du conseil offrent leurs plus sincères félicitations et adressent de chaleureux remerciements à tous les employés cols blancs, cols bleus, policiers et cadres qui ont contribué, de près ou de loin, au succès des festivités du 100^e de LaSalle.

Adoptée à l'unanimité.

10.08

CA12 20 0369

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 4 juin 2012

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par le conseiller Alvaro Farinacci

et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 4 juin 2012 à 19 h 30.

Adoptée à l'unanimité.

10.09

CA12 20 0370

Approbation du compte rendu du Comité consultatif d'urbanisme

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Ross Blackhurst

et résolu :

D'approuver le compte rendu du Comité consultatif d'urbanisme du 11 juin 2012.

Adoptée à l'unanimité.

10.10 1122363079

CA12 20 0371**Programmations budgétaire et des activités 2012-2013 - Développement économique LaSalle**

Il est proposé par le conseiller Ross Blackhurst

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'approuver la programmation budgétaire CLD et la programmation des activités CLD pour l'année financière 2012-2013 de Développement économique LaSalle.

Adoptée à l'unanimité.

10.11 1125040001

CA12 20 0372**Entente pour l'utilisation d'un local avec la Commission sportive du Lac St-Louis**

Il est proposé par le conseiller Ross Blackhurst

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'approuver le protocole d'entente pour l'utilisation d'un local entre la Commission sportive du Lac St-Louis et l'Arrondissement de LaSalle.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et monsieur Marc Morin, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer ce protocole.

Adoptée à l'unanimité.

20.01 1123413087

CA12 20 0373**Appui à l'arrondissement de Verdun - règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils**

Il est proposé par le conseiller Alvaro Farinacci

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'appuyer l'adoption du règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils de l'arrondissement de Verdun conformément à la politique du ministère des Transports du Québec (MTQ).

Adoptée à l'unanimité.

20.02 1125990012

CA12 20 0374

Contrat à R & J Vannico - réfection des aires de jeux et des sentiers piétonniers au parc Lefebvre

Il est proposé par le conseiller Vincenzo Cesari

appuyé par le conseiller Alvaro Farinacci

et résolu :

D'autoriser une dépense de 137 526,31 \$ (taxes incluses), pour la réfection des aires de jeux et de sentiers piétonniers au parc Lefebvre, secteur Dollard, dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à R & J Vannico (7632495 Canada Inc.), le contrat A.P.12-1460, à cette fin (appel d'offres public 266938), au prix de sa soumission, soit au prix total de 137 526,31 \$, conformément au cahier des charges préparé pour ce contrat.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.03 1122367038

CA12 20 0375

Contrat à R & J Vannico - réfection du parc LaSalle-Nord

Il est proposé par le conseiller Alvaro Farinacci

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'autoriser une dépense de 185 021,53 \$, taxes incluses, pour la réfection du parc LaSalle-Nord, dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à R & J Vannico (7632495 Canada Inc.), le contrat A.P.12-1471 à cette fin (soumission 271495), au prix de sa soumission, soit au prix total de 185 021,53 \$ conformément au cahier des charges.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.04 1125990005

CA12 20 0376

Contrat à Nortrax - acquisition d'un chargeur articulé Deere 624K

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'autoriser une dépense de 187 794,41 \$, taxes incluses, pour l'acquisition d'un (1) chargeur articulé, Deere 624K, année 2012, selon l'entente corporative de la Direction de l'approvisionnement de Montréal 496155 comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Nortrax, la commande faite à cette fin au prix total de 187 794,41 \$, conformément au cahier des charges.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.05 1122367035

CA12 20 0377

Contrat à Tessier Récréo-Parc - fourniture et installation de jeux dans les parcs Lefebvre et LaSalle-Nord

Il est proposé par le conseiller Alvaro Farinacci

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'autoriser une dépense de 243 909,80 \$, taxes incluses, pour la fourniture et installation de jeux dans les parcs Lefebvre et LaSalle-Nord, dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Tessier Récréo-Parc Inc., le contrat A.P.12-1472 à cette fin (soumission 271500), au prix de sa soumission, soit au prix total de 243 909,80 \$ conformément au cahier des charges.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.06 1125990007

CA12 20 0378

Contrat au Groupe Esthétix - nettoyage de puisards

Il est proposé par le conseiller Vincenzo Cesari

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'autoriser une dépense de 79 727,32 \$, taxes incluses, pour les travaux de nettoyage de puisards dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Groupe Esthétix inc., le contrat N.P.12-1467 à cette fin (soumission 270436), au prix de sa soumission, soit au prix total de 79 727,32 \$ conformément au cahier des charges.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.07 1125990010

CA12 20 0379

Contrat aux Enseignes Ste-Marie/Flash Néon - fourniture et pose d'enseignes en aluminium

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par le conseiller Alvaro Farinacci

et résolu :

D'autoriser une dépense de 94 116,24 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la pose d'enseignes en aluminium dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Enseignes Ste-Marie / Flash Néon inc., le contrat E.12-1478 à cette fin (soumission 275264), au prix de sa soumission, soit au prix total de 94 116,24 \$, conformément au cahier des charges.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.08 1125990009

CA12 20 0380

Contrat à Construction Piravic - enlèvement des enseignes et fourniture de bases pour enseignes

Il est proposé par le conseiller Vincenzo Cesari

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'autoriser une dépense de 129 147,39 \$, taxes incluses, pour l'enlèvement des enseignes existantes et fourniture de nouvelles bases pour enseignes dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Construction Piravic Inc., le contrat E.12-1463 à cette fin (soumission 269040), au prix de sa soumission, soit au prix total de 129 147,39 \$, conformément au cahier des charges.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.09 1125990008

CA12 20 0381**Contrat au Groupe D.R.M. - travaux d'élagage abattage essouchement et autres**

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 4 925,31 \$ taxes incluses, pour l'élagage, abattage, essouchement et autres travaux arboricoles, dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Groupe D.R.M. inc., le contrat T.A.11-1428 à cette fin (soumission 241100), soit une dépense supplémentaire de 4 925,31 \$, conformément au cahier des charges.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.10 1125990006

CA12 20 0382**Contribution financière au Club d'âge d'or Ste-Catherine - bottin annuel des membres**

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par le conseiller Alvaro Farinacci

et résolu :

D'accorder une contribution financière de 100 \$ au Club d'âge d'or Sainte-Catherine-Labouré pour la réalisation du bottin annuel 2012 - 2013 des membres. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des affaires publiques et du greffe.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.11 1123413084

CA12 20 0383**Contribution financière au Club de tir à l'arc Les Archers de LaSalle - championnat canadien à Victoria**

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'accorder une contribution financière de 300 \$ au Club de tir à l'arc Les Archers de LaSalle pour la participation de Gabriel et Joël Vézina-Boucher au championnat canadien de tir à l'arc qui se déroulera à Victoria en Colombie-Britannique du 8 au 12 août 2012.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.12 1123413088

CA12 20 0384

Contribution financière à la Table de développement social - plan d'action 2010-2020 - revitalisation intégrée Airlie/Bayne

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

D'accorder une contribution financière de 100 000 \$ à la Table de développement social de LaSalle pour le financement de la coordination de la revitalisation urbaine intégrée Airlie/Bayne pour la réalisation du plan d'action 2010 - 2020.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et monsieur Marc Morin, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer la convention à cet effet.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.13 1123413086

CA12 20 0385

Entente avec la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys - utilisation des établissements scolaires

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Alvaro Farinacci

et résolu :

D'accepter de reconduire le protocole d'entente entre la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys et l'Arrondissement de LaSalle pour l'utilisation des établissements scolaires en vertu de la clause de renouvellement automatique et autoriser le paiement selon la grille tarifaire en cours.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.14 1123413090

CA12 20 0386**Contribution financière au Bureau des Fêtes du 100e anniversaire de LaSalle**

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'accorder une contribution financière de 25 000 \$ au Bureau des Fêtes du 100^e anniversaire de LaSalle.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adoptée à l'unanimité.

20.15 1123413089

CA12 20 0387**Metro Nissan - vente annuelle sous le tente**

Il est proposé par le conseiller Vincenzo Cesari

appuyé par le conseiller Alvaro Farinacci

et résolu :

D'entériner la permission accordée à Metro Nissan d'installer temporairement une tente à l'occasion de sa vente annuelle du 5 au 29 juin 2012.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1122365027

CA12 20 0388**Club d'âge d'or Margherite D'Oro - permis de boissons pour le tournoi annuel de bocce**

Il est proposé par le conseiller Alvaro Farinacci

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'autoriser le Club d'âge d'or Margherite d'Oro à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées lors du championnat annuel de bocce féminin qui aura lieu au chalet Michel-Panetta du parc Ouellette le 29 juillet 2012, moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit servie à des personnes mineures.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1123413082

CA12 20 0389

Fidèles de St-Gérard Majella D'Irpinia - procession et fête au parc Lefebvre

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

De permettre aux fidèles de St-Gérard Majella D'Irpinia de tenir une procession dans les rues de l'arrondissement et une fête au parc Lefebvre, le dimanche 5 août 2012. La procession, sous le contrôle de la police, partira vers 11 h de l'église Madre dei Cristiani et empruntera les rues Lefebvre, Denise, Anita, Moreau, Chouinard, Thierry, Ménard, Jacqueline et Lise pour se terminer au parc Lefebvre.

De permettre à l'organisme de vendre de la nourriture et des boissons alcoolisées moyennant l'obtention d'un permis auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec et le respect de la réglementation de la Ville de Montréal sur les aliments. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit servie ou vendue à des personnes mineures. Les organisateurs devront respecter les règles d'hygiène lors de la préparation et la vente de nourriture. Le conseil encourage l'organisme à offrir des aliments santé selon la politique alimentaire de l'arrondissement de LaSalle

Adoptée à l'unanimité.

30.03 1123413083

CA12 20 0390

Montreal Caribbean Social Organization - permis de boissons pour la journée culturelle du 15 juillet 2012

Il est proposé par le conseiller Alvaro Farinacci

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'autoriser le Montreal Caribbean Social Organization à se procurer un permis pur vendre des boissons alcoolisées lors de la journée culturelle du 15 juillet 2012 dans le stationnement du centre commercial Rio-Can, 7475 boulevard Newman, moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Les responsables doivent s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit vendue à des personnes mineures.

Adoptée à l'unanimité.

30.04 1123413085

CA12 20 0391

RBC Banque Royale - tenue d'un barbecue au profit de Centraide

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par le conseiller Alvaro Farinacci

et résolu :

De permettre à RBC Banque Royale, 8600 boulevard Newman, la tenue d'un barbecue de bienfaisance le 20 juillet 2012, au profit de Centraide.

Adoptée à l'unanimité.

30.05 1123630001

CA12 20 0392

Approbation des bons de commande - virements budgétaires et factures non associées.

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'entériner la liste des bons de commande autorisés, la liste des virements budgétaires pour la période du 24 mai au 20 juin 2012, ainsi que la liste des factures non associées à des bons de commande pour le mois de mai 2012.

Adoptée à l'unanimité.

30.06 1123035006

CA12 20 0393

Adoption - second projet de règlement P.2098-LAS-169 - usage organisme et association de bienfaisance dans la zone I06-01

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 3 juillet 2012 à 18 h 30 ;

Attendu qu'aucune modification n'a été apportée au premier projet de règlement,

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'adopter le second projet de règlement portant le numéro P.2098-LAS-169 intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à inclure une disposition spéciale applicable à la zone I06-01 afin d'autoriser l'usage organisme et association de bienfaisance avec conditions* » et de publier l'avis annonçant la possibilité de faire une demande de participation à un référendum.

Adoptée à l'unanimité.

40.01 1122363053

CA12 20 0394

Certificat de registre - règlement 2098-LAS-167 - îlot Wanklyn

Attendu qu'un registre a été tenu le 21 juin 2012 concernant le règlement de zonage 2098-LAS-167 amendant le règlement de zonage numéro 2098 de manière à assurer la concordance aux modifications au Plan d'urbanisme, annuler la zone H08-06 et créer les zones P08-06, H08-47, H08-48 et H08-49;

Attendu que 65 signatures des personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin et que 107 personnes habiles à voter se sont enregistrées;

Attendu que conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le conseil d'arrondissement peut choisir de retirer le règlement ou de tenir un scrutin référendaire;

Il est proposé par le conseiller Vincenzo Cesari

appuyé par la conseillère Laura Palestini

et résolu :

De recevoir le certificat de la secrétaire d'arrondissement substitut dans le cadre de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter suite au registre tenu le 21 juin 2012 sur le règlement 2098-LAS-167.

De retirer le règlement 2098-LAS-167 et de publier les avis requis.

Adoptée à l'unanimité.

40.02 1122363031

CA12 20 0395

Adoption - règlement LAS-0007-19 établissant les tarifs

Il est proposé par le conseiller Alvaro Farinacci

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

D'adopter le règlement portant le numéro LAS-0007-19, intitulé « Règlement amendant le règlement LAS-0007 établissant les tarifs » et de publier l'avis public requis par la loi.

Adoptée à l'unanimité.

40.03 1122358005

CA12 20 0396

Dérogation mineure - implantation d'une cour anglaise au 8700 rue Centrale

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Ross Blackhurst

et résolu :

D'accorder une dérogation mineure au 8700, rue Centrale, afin de permettre l'implantation d'une cour anglaise avec une marge latérale de 0,34 mètre, alors que selon l'article 3.5.7.3 du règlement de zonage numéro 2098, une marge latérale minimale de 1 mètre est requise (DC-9383).

Adoptée à l'unanimité.

40.04 1122363074

CA12 20 0397**Dérogation mineure - marge latérale sur un lot situé sur l'avenue Strathyre**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Ross Blackhurst

et résolu :

De refuser une dérogation mineure sur le lot numéro 2 634 023 (avenue Strathyre), concernant l'implantation d'un bâtiment avec une marge latérale de 1,61 mètre, puisque selon l'article 3.5.7.3 du règlement de zonage numéro 2098, une marge latérale de 2 mètres est requise (DC-9461).

Adoptée à l'unanimité.

40.05 1122363076

CA12 20 0398**Dérogation mineure - marge avant et empiètement de l'escalier au 7601 rue Bouvier**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Ross Blackhurst

et résolu :

D'accorder une dérogation mineure au 7601, rue Bouvier, afin de permettre l'implantation d'un bâtiment ayant une marge avant de 3 mètres et un empiètement de l'escalier sur le domaine public de 1,73 mètre, alors que selon les articles 3.5.7.3 et 6.1.1.11 du règlement de zonage numéro 2098, une marge avant de 4,5 mètres et une distance minimale de 1 mètre entre un escalier et une ligne avant de terrain sont requises (DC-9405).

Adoptée à l'unanimité.

40.06 1122363075

CA12 20 0399**P.I.I.A. - construction d'un bâtiment résidentiel sur un lot situé sur l'avenue Strathyre**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Ross Blackhurst

et résolu :

Mairesse d'arrondissement Secrétaire d'arrondissement

De refuser les plans soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 (chapitre 10) sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les secteurs et bâtiments patrimoniaux, concernant la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel de type « quadruplex » sur le lot numéro 2 634 023 (avenue Strathyre) (DC-9461).

Adoptée à l'unanimité.

40.07 1122363062

CA12 20 0400

P.I.I.A. - remplacement d'une porte et des fenêtres au 95 5e Avenue

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Ross Blackhurst

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement de zonage numéro 2098-37 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le Village des Rapides, afin de permettre le remplacement d'une porte et des fenêtres au 95, 5^e Avenue (DC-9505).

Adoptée à l'unanimité.

40.08 1122363080

CA12 20 0401

P.I.I.A. - logement au sous-sol au 131 rue Hayward

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Ross Blackhurst

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour ajouter des parties de territoire, des types de travaux et à préciser les exigences en matière de perspective, afin de permettre un logement sous-sol au 131, rue Hayward (DC-9443).

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle à l'augmentation de la fenestration au salon.

Adoptée à l'unanimité.

40.09 1122363081

CA12 20 0402**P.I.I.A. - affichage au 2695 avenue Dollard**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Ross Blackhurst

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du certificat d'autorisation, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les bâtiments dont l'usage est industriel, afin de permettre l'affichage au 2695, avenue Dollard (DA-20765).

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle au respect des éléments suivants :

1. Que les descriptifs « fournitures de bureau, ameublement et imprimerie » soient retirés de l'enseigne murale.
2. Qu'un aménagement paysager soit réalisé autour de l'enseigne et qu'à cette fin, un plan d'aménagement paysager devra être déposé au dossier de la demande de certificat d'autorisation.

Adoptée à l'unanimité.

40.10 1122363082

CA12 20 0403**P.I.I.A. - modification du bâtiment au 2695 avenue Dollard**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Ross Blackhurst

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les bâtiments dont l'usage est industriel, afin de permettre la modification du bâtiment situé au 2695, avenue Dollard (DC-9509).

Adoptée à l'unanimité.

40.11 1122363083

CA12 20 0404**P.I.I.A. - affichage au 6811 boulevard Newman**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Ross Blackhurst

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du certificat d'autorisation, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les commerces de moyenne et de grande surfaces, afin de permettre l'affichage au 6811, boulevard Newman (DA-20799).

Adoptée à l'unanimité.

40.12 1122363084

CA12 20 0405
P.I.I.A. - remplacement du revêtement au 7988 rue Dora

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Ross Blackhurst

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour ajouter des parties de territoire, des types de travaux et à préciser les exigences en matière de perspective, afin de permettre le remplacement du revêtement au 7988, rue Dora (DC-9499).

Adoptée à l'unanimité.

40.13 1122363085

CA12 20 0406
P.I.I.A. - remplacement d'une porte et des fenêtres au 183 6e Avenue

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Ross Blackhurst

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement de zonage numéro 2098-37 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le Village des Rapides, afin de permettre le remplacement d'une porte et des fenêtres au 183, 6^e Avenue (DC-9520).

Adoptée à l'unanimité.

40.14 1122363086

CA12 20 0407
P.I.I.A. - remplacement du revêtement au 231 5e Avenue

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Ross Blackhurst

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement de zonage numéro 2098-37 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le Village des Rapides, afin de permettre le remplacement du revêtement au 231, 5^e Avenue (DC-9534).

Adoptée à l'unanimité.

40.15 1122363087

CA12 20 0408

P.I.I.A. - remplacement du revêtement au 606 boulevard Bishop-Power

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Ross Blackhurst

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour ajouter des parties de territoire, des types de travaux et à préciser les exigences en matière de perspective, afin de permettre le remplacement du revêtement au 606, boulevard Bishop-Power (DC-9525).

Adoptée à l'unanimité.

40.16 1122363088

CA12 20 0409

P.I.I.A. - remplacement des fenêtres au 7691 rue Broadway

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Ross Blackhurst

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement de zonage numéro 2098-37 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour le Village des Rapides, afin de permettre le remplacement des fenêtres au 7691, rue Broadway (DC-9538).

Adoptée à l'unanimité.

40.17 1122363089

CA12 20 0410

P.I.I.A. - remplacement du revêtement au 1666 rue Thierry

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Ross Blackhurst

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour ajouter des parties de territoire, des types de travaux et à préciser les exigences en matière de perspective, afin de permettre le remplacement du revêtement au 1666, rue Thierry (DC-9535).

Adoptée à l'unanimité.

40.18 1122363090

CA12 20 0411

P.I.I.A. - remplacement d'une partie du revêtement au 2221 boulevard Angrignon

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Ross Blackhurst

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les commerces de moyenne et de grande surfaces, afin de permettre le remplacement d'une partie du revêtement au 2221, boulevard Angrignon (DC-9542).

Adoptée à l'unanimité.

40.19 1122363091

CA12 20 0412

P.I.I.A. - affichage au 2221 boulevard Angrignon

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Ross Blackhurst

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du certificat d'autorisation, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les commerces de moyenne et de grande surfaces, afin de permettre l'affichage au 2221, boulevard Angrignon (DA-20812).

Adoptée à l'unanimité.

40.20 1122363092

CA12 20 0413**P.I.I.A. - agrandissement du bâtiment au 9321 rue Airlie**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Ross Blackhurst

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les bâtiments dont l'usage est industriel, afin de permettre l'agrandissement du bâtiment au 9321, rue Airlie (DC-9547).

Adoptée à l'unanimité.

40.21 1122363093

CA12 20 0414**P.I.I.A. - logement au sous-sol au 8787 rue de Saguenay**

Il est proposé par la conseillère Laura Palestini

appuyé par le conseiller Ross Blackhurst

et résolu :

D'accepter, en vue de l'émission du permis de construction, les plans soumis en vertu des dispositions du règlement numéro LAS-0014 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale pour ajouter des parties de territoire, des types de travaux et à préciser les exigences en matière de perspective, afin de permettre un logement au sous-sol au 8787, rue de Saguenay (DC-9409).

Toutefois, l'acceptation est conditionnelle au respect des éléments suivants :

1. Que la fenestration soit augmentée dans le salon de 0,62 mètre carré;
2. Que la largeur du corridor soit augmentée au minimum de 0,82 mètre afin de respecter la prescription du Code national du bâtiment, année 2005.

Adoptée à l'unanimité.

40.22 1122363094

CA12 20 0415**Retrait du domaine public d'une partie du lot 1 234 513 du cadastre du Québec**

Il est proposé par le conseiller Richard Deschamps

appuyé par la mairesse Manon Barbe

et résolu :

De fermer et retirer du domaine public une partie du lot numéro 1 234 513 du cadastre du Québec, d'une superficie de 44,3 mètres carrés, délimitée par les lettres CKLMC et identifiée par le numéro d'article 1 au plan L-26 LaSalle préparé par Johanne Rangers, arpenteure-géomètre, le 20 juillet 2011, sous le numéro 932 de ses minutes, dossier numéro 20 332 du greffe commun des arpenteurs-géomètres de la Ville de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.

40.23 1122363096

CA12 20 0416

Certificats d'occupation du domaine public pour le mois de mai 2012

Il est proposé par le conseiller Vincenzo Cesari

appuyé par le conseiller Richard Deschamps

et résolu :

D'entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public pour le mois de mai 2012, relativement aux demandes suivantes :

NUMÉRO CERT.	TYPE OCCUPATION	ENDROIT	PÉRIODE
26143	Trottoir et rue	434, 16e Avenue	30 avril 2012
26162	Trottoir et rue	8564, rue Brown	3 mai 2012
26163	Trottoir et rue	1490, rue Maurice	3 mai 2012
26144	Trottoir et rue	96, avenue Strathyre	9 mai 2012
26137	Trottoir et rue	111, 8e Avenue	5 avril 2012
26094	Trottoir et rue	92, avenue Dupras	4 avril 2012
26138	Rue	344, rue Juneau	21 mars 2012
26142	Ruelle	8570, rue Cordner	26 avril 2012
26157	Trottoir et rue	7690, rue Anita	11 avril 2012
26150	Trottoir et rue	8203, rue Centrale	18 avril 2012
26151	Trottoir et rue	8787, rue Centrale	18 avril 2012
26141	Trottoir et rue	582, rue Carroll	19 avril 2012
26160	Trottoir et rue	7775, rue Thibert	16 avril 2012
26155	Rue	348, 1ère Avenue	4 avril 2012
26136	Rue	2380, rue Lapierre	5 avril 2012
26158	Trottoir et rue	8223, rue Centrale	12 avril 2012
26164	Trottoir et rue	7758, rue Thibert	16 mai 2012
26146	Trottoir et rue	7546, rue Broadway	18 mai 2012
26161	Trottoir et rue	7660, rue Anita	14 mai 2012
26166	Trottoir et rue	7980, rue George	11 mai 2012
26153	Trottoir et rue	466, rue Paquin	29 mars 2012

26147	Trottoir et rue	7586, rue Broadway	28 mai 2012
26152	Trottoir et rue	8373, rue Hardy	21 mars 2012
26165	Trottoir et rue	2208, rue Rousseau	9 mai 2012
26140	Rue	95, 66e Avenue	19 et 20 avril 2012
26080	Rue	7950, rue Bonnier	9 et 10 mai 2012
26159	Trottoir et rue	2437, rue Gervais	30 avril 2012
26156	Trottoir et rue	8213, rue Centrale	13 avril 2012
26139	Trottoir et rue	620, avenue Gérald	13 avril 2012
26088	Trottoir et rue	620, avenue Alepin	20 au 22 mars 2012
26148	Rue	7491, boul. LaSalle	26 et 27 mai 2012
26154	Trottoir et rue	2312, rue Pauline	22 mars 2012
26145	Trottoir et rue	7615, rue Édouard	7 mai 2012
26149	Trottoir et rue	7626, rue Broadway	23 mai 2012

Adoptée à l'unanimité.

40.24 1122363078

CA12 20 0417
Nettoyage d'un terrain

Il est proposé par la conseillère Josée Troilo

appuyé par le conseiller Alvaro Farinacci

et résolu :

De mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin d'effectuer le nettoyage de la propriété ci-après et de disposer des matières nuisibles, et ce, aux frais du propriétaire, soit:

ADRESSE	NUMÉRO AVIS	DATE AVIS	DÉLAI
490, 40e Avenue	14134	12-06-2012	7 jours

Adoptée à l'unanimité.

40.25 1122363095

CA12 20 0418

Décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par la conseillère Josée Troilo

et résolu :

D'entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines, de la Direction d'arrondissement de LaSalle.

Adoptée à l'unanimité.

50.01 1125348001

CA12 20 0419

Levée de la séance

Il est proposé par la mairesse Manon Barbe

appuyé par le conseiller Vincenzo Cesari

et résolu :

Cette séance est déclarée levée à 20 h 18.

Adoptée à l'unanimité.

70.01

Manon Barbe
Mairesse d'arrondissement

Marc Morin
Secrétaire d'arrondissement

Tous et chacun des règlements, résolutions et ordonnances ci-dessus relatés sont approuvés.

Manon Barbe
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 13 août 2012.